

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



11^{ème} RALLYE NATIONAL VHC DU VAL D'ANCE 29-30 mai 2026

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2026 National - coefficient 2

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2026
Challenge ASA ONDAINE 2026
Challenge Jean-Paul François 2026

ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET

Tél. 04 77 51 27 80

Tél. 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.fr>

E-mail : contact@asaondaine.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom du Rallye :	RALLYE NATIONAL VHC Du Val D'Ance
Date :	29 et 30 Mai 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National Coeff 2
Eligibilité :	Coupe de FranceVHC des Rallyes 2026 Challenge VHC de la Ligue Auvergne 2026 Challenge Asa Ondaine 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 26/R2054011 du 26/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 306 du 02/04/2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	<i>Mounier Nicolas</i>
Téléphone :	<i>0670559350</i>
Mail :	<i>contact@asaondaine.fr</i>
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Sonia MOUSSET, Sébastien BOURRAT, Joris BONCOMPAIN, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62 / 06 70 55 93 50 / 07 67 96 64 46
Mail:	contact@asaondaine.fr
Permanence du Rallye :	Au PC du rallye –Espace La Dorlière
Lieu, date, horaire :	Le vendredi 29 et le samedi 30 mai 2026 Espace "La Dorlière ", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC Tél. 07 67 96 64 46
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Asa Ondaine
Adresse :	Impasse Berthail 42700 Fiminy
Téléphone :	06 44 23 31 62
Mail :	contact@asaondaine.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 1er Avril 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 1er Avril 2026
Clôture des engagements	Lundi 18 mai 2026 (cachet de la poste fait foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Mardi 19 mai 2026 uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	uniquement téléchargeable sur le site www.asaondaine.fr
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Le samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 18h00, Le lundi 25 mai 2026 de 9h00 à 18h00, le vendredi 29 mai 2026 de 08h00 à 16h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, de 14h00 à 20h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, de 14h15 à 20h15 Lieu: Controle Technique Autosur, ZI de Pirolles, Beauzac (43)
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 13h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 19h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 21h30, au parc de départ
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 29 mai 2026, à 21h30, au parc de départ
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Les equipages engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifs administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, Départ 8h00 - 1 ^{er} VMRS
Publication heures et ordres de depart 2 ^{ème} et 3 ^{ème} sections	Samedi 30 mai 2026, à 12h15, (11h30 pour les VHC) Voir art. 3.3.1 modifié du Règlement Standard FFSA
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé),du 29 mai, 14h00, au 30 mai, fin du rallye
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, à 20h52 - 1 ^{er} VMRS
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, à partir de 20h52 Lieu: Carrosserie Guérin, Beauzac (43)
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 30 mai 2026, à l'issue de l'épreuve Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1– Officiels du rallye :

Idem rallye national de support

Directeur de course VHC : M. Thierry DUPECHER Lic. 3564
Responsable technique VHC : M. Hervé CANTAT Lic. 207953

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage : BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé), du 29 mai, 14h00, au 30 mai, fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National VHC du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2026 (national coefficient 2)
- Le Challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2026 de l'ASA ONDAINE
- Le Challenge Jean-Paul François 2026 du GSAE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter le site internet de l'ASA : <https://asaondaine.fr/>

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu :

LE VENDREDI 29 MAI 2026

de 14h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives

Espace "La Dorlière", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC

et de 14h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques

Autosur Contrôle Technique, ZI PIROLLES – 43590 BEAUZAC

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation** fixés par l'organisation sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.

En cas de non respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2026, Article V: Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 30 mai 2026

Carrosserie GUERIN - BEAUZAC (43)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye national VHC du VAL D'ANCE, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 18 mai 2026 minuit**(cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

Chèque à l'ordre de **l'Asa Ondaine**

Possibilité de paiement par virement

Banque: Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche

RIB: 14265 00600 08784216532 73

IBAN: FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

BIC: CEPAFRPP426

Merci d'indiquer dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y VA-VHC

via la plateforme HELLO ASSO – ASA Ondaine

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est limité à 10 voitures VHC (+120 MODERNES, 10 VHRS, 10 VMRS), et pourra évoluer en fonction des engagements reçus pour les 4 rallyes sans dépasser le nombre de 150 voitures.

3.1.1.1P - CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **410 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **820 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **380 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **400 €**

Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2026, une remise de 10 €(ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.1.15P La demande d'engagement doit être accompagnée de la **copie de la 1^e page du PTH.**

3.3P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- pilotes prioritaires (FIA et FFSA),
- pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants:
Groupe A, Groupe 4 / 5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

3.3.1.P Après le 1er regroupement, pour les sections suivantes, le départ sera être donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières **de l'ES 1 (Tiranges).**

Affichage des horaires et ordre de départ 2^{ème} et 3^{ème} section : samedi 30 mai 2026 à 12h15 (11h30 pour le VHC)

Pour information : Le rallye VMRS partira **en premier suivi de l'épreuve VHRS et VHC.** Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2 et K ainsi que les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J.

4.3P. ASSISTANCE

Le parc d'assistance VHC se situe dans la cour de l'usine SOME CAB Zone Artisanale, suc de Chabanou 43590 Beauzac

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Idem rallye national de support.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Idem rallye national de support.

6.2P.RECONNAISSANCES Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 23 mai 2026, de 9h00 à 18h00 Lundi 25 mai 2026, de 9h00 à 18h00
Vendredi 29 mai 2026, de 08h00 à 16h00

Pour info le Dimanche 24 Mai les recos ne sont pas organisées par sécurité pour le Techni'Trail de TIRANGES QUI REUNIT PLUS DE 1000 PERSONNES ET TRAVERSE à plusieurs reprises les routes de l'es 1-4-7

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Idem rallye national de support.

7.3.17. P Nouveau départ après Abandon

Au vu du timing de l'épreuve et de la nouveauté du tracé, aucun équipage ne sera réintégré au cours de la journée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P PRIX et COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée, le samedi 30 mai 2026, recevront une récompense au

PODIUM D'ARRIVEE
Espace "La Dorlière", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC